

CHARTRE pour l'accueil des apprenants en situations de handicap

3 DECEMBRE 2023

Sentry Formation

Créé par : Magali Heyman



Objectif

L'accès à la formation est un enjeu important pour les personnes en situation de handicap car c'est un élément déterminant dans leur accession au monde du travail ou leur maintien dans celui-ci.

Par le parcours de vie de son créateur, Sentry formation est depuis toujours sensible à l'intégration des toutes personnes afin d'offrir à chacun les mêmes chances. Nous avons tissé des relations avec de nombreux acteurs du secteur du handicap et avons élaboré cette charte afin d'informer sur notre démarche et les conditions d'accueil de nos apprenants en situation de handicap. Cette charte est appliquée par notre organisme et l'ensemble des intervenants y adhère sans restriction.

L'accessibilité généralisée des personnes en situation de handicap à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps (cf. en annexe décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006... « Mise en œuvre d'un accueil à temps partiel ou discontinu, d'une durée adaptée de formation, de modalités adaptées de validation, etc. Les adaptations portent également sur les supports pédagogiques »)

Nos engagements

- **Accueillir sans discrimination toute personne désireuse de suivre l'une de nos formations.**
- **Mettre en œuvre toutes les mesures et adaptations possibles (matérielles, pédagogiques, organisationnelles) en fonction des besoins de chacun.**
- **Mobiliser notre référent handicap et lui proposer d'assister à des réunions, des conférences ou des formations complémentaires sur le thème du handicap.**
- **Afficher cette charte sur notre site internet pour qu'il soit accessible à tous.**



1. Accueil des personnes en situation de handicap

Notre procédure d'accueil commence dès l'élaboration de votre plan de formation. Nous prendrons contact et organiserons si nécessaire une rencontre. L'objectif étant d'évaluer les besoins spécifiques, éventuels, au regard du handicap et nécessaire à un bon déroulement du parcours.

2. Mise en œuvre de la formation

Le parcours de formation pourra être individualisé et une attention particulière sera apporté tout au long de celle-ci afin d'identifier rapidement toutes problématiques qui pourraient survenir et y apporter des solutions de remédiation.

3. Nos formateurs

Tous nos intervenants font l'objet d'une sensibilisation préalable au handicap. Outre la présente charte qu'ils se doivent de signer, ils reçoivent des recommandations quant à l'accueil des personnes en situations de handicap. Ce document leur apportant des recommandations générales mais aussi plus ciblées sur chaque grand type de handicap pouvant être rencontré.

4. L'analyse des retours

Comme pour tous nos stagiaires, il est demandé aux personnes en situation de handicap de remplir un questionnaire de satisfaction, en fin de formation. Une attention particulière sera portée aux retours donnés par les personnes en situation de handicap. Cela afin de faire le constat de l'impacte des mesures engagées pour la mise en œuvre de la formation et relever les éventuels écarts entre les attentes et besoins de ces stagiaires et leur vécu en cours de formation. Ces retours nous sont primordial pour apporter les ajustements nécessaires à une amélioration continue de notre accueil des personnes en situation de handicap.



5. Notre référent handicap

Magali Heyman, référent handicap de notre organisme Sentry Formation assure une veille continue sur les évolutions techniques, pédagogiques, et législatives et matière de handicap. Elle est en charge de l'élaboration des plans d'accueil et du suivi de nos stagiaires en situation de handicap. Elle s'appuie également pour accomplir sa tâche sur un réseaux de partenaires extérieurs.

N'hésitez pas à la contacter : sentry.formation@gmail.com